

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 9 FÉVRIER 2026, À 16 h 45, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

Sont présents(e)s : M. Michel Desbiens, maire
M. Sylvain Girard, conseiller
M. Serge Deschênes, conseiller
Mme Carole Deschênes, conseillère
M. Bernard Levesque, conseiller
M. Michel Beaulieu, conseiller
Mme Lysandre St-Pierre, conseillère
M. Marc Rainville, conseiller

Sont absents(e)s : Mme Joannie Lajeunesse, conseillère

Sont aussi présent(e)s : M^e François Corriveau, directeur général
M^e Clémence Richard, greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 16 h 45.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-36

Il est proposé par : Sylvain Girard
Appuyé(e) : Bernard Levesque

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2026

2026-37

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 février 2026, à 16 h 45, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par : Carole Deschênes
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 février 2026, à 16 h 45, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-1150 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-1049 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 992 900 \$, ANNULANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2025-1143

2026-38

Considérant que le conseil municipal a décrété, par le biais du Règlement 2022-1049, une dépense et un emprunt de 3 266 200 \$ pour procéder à des travaux de réfection de la bibliothèque Alice-Lane;

Considérant qu'afin de réaliser ces travaux, une somme additionnelle de 992 900 \$ est nécessaire vu les dépassements de coûts prévisibles;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 2 février 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : Marc Rainville
Appuyé(e) par : Serge Deschênes

D'adopter le *Règlement 2026-1150 modifiant le Règlement 2022-1049 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 992 900 \$, annulant et remplaçant le Règlement 2025-1143.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

6. FERMETURE DE LA SÉANCE

2026-39

Il est proposé par : Carole Deschênes
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 16 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MICHEL DESBIENS
MAIRE

CLÉMENCE RICHARD
Greffière